

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE HAUTE-ISLE**

Envoyé en préfecture le 11/05/2026

Reçu en préfecture le 11/05/2026

Publié le

ID : 095-219503018-20260429-2026_21-DE



Délibération N° 2026/21

Membres en exercice : 11

Membres présents : 10

Membres votants : 11

Date de la convocation : 16 avril 2026

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 2

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril, le Conseil Municipal de HAUTE-ISLE dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur BOUQUEREL Jean-Yves, Maire.

Présents : Mme BARON Sylvie, M. BOUQUEREL Jean-Yves, M. Laurent CAMUS, Mme FORGE Sylviane, Mme GÉNIN-JEANCOLAS Christine, M. GUILLOTEAU Mathieu, M. RAIMOND Guillaume, Mme RENAULT Adèle, M. SOUCHU Patrick, M. VIDOINE Damien.

Absents :

Absent excusé : Mme DESSOUDE Marie (pouvoir à M. Laurent CAMUS)

Secrétaire de Séance : M. RAIMOND Guillaume

Objet : Budget Primitif communal 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget communal,

Vu la délibération 2025-37 relative à la dissolution du Budget de l'EAU avec effet au 31/12/2025,

Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget de l'EAU,

Considérant l'affectation des résultats au budget 2026,

M. RAIMOND Guillaume, 1^{er} adjoint au maire présente le Budget Primitif communal pour 2026 et donne toutes les explications nécessaires à sa bonne compréhension.

Les dépenses et les recettes s'établissent ainsi :

Section de fonctionnement : Dépenses : 719 116,63 €

Recettes : 719 116,63 € (excédent antérieur de fonctionnement inclus)

Soit un vote en équilibre

Section d'Investissement : Dépenses : **413 896,14 €**

Recettes : **413 896,14 €** (excédent d'investissement reporté inclus)

Soit un vote en équilibre

Le conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité :

- **Adopte** le Budget Primitif 2026 ainsi présenté,
- **Précise** que le budget est voté par nature au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement
- **Autorise** Le maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.

A la majorité (pour : 9, contre : 0, abstentions : 2 (Mme Marie DESSOUDE, M. Laurent CAMUS))

Le Secrétaire de séance
M. RAIMOND Guillaume

Le Maire
M. Jean-Yves BOUQUEREL

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.
Date d'envoi en
Préfecture le :
Certifié exécutoire
par Monsieur le Maire
après passage
en Préfecture le :

Envoyé en préfecture le 11/05/2026

Reçu en préfecture le 11/05/2026

Publié le

ID : 095-219503018-20260429-2026_21-DE

